

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC**C14312148061A20241219-DEL2024_109-DE
R=00/12/2024

N° 2024/0109

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 16 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Thierry BENEVENT, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON.

Absents excusés représentés :

Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Damien CASSOUX a donné pouvoir à Antoine MALEYSSON.

Absents et excusés :

Maëlle JOLY, Sébastien VINCENT

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	5
Nombre d'absents :	2

Objet : Solidarité avec la population de Mayotte du fait des dégâts importants que la population a subi suite au passage du cyclone CHIDO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Madame Patricia GOUDARD, maire, propose aux membres du conseil municipal d'apporter un soutien financier à Mayotte. Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Retournac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000€,
- à la Protection civile.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- ✚ **Approuve** ce soutien à la population de Mayotte,
- ✚ **Autorise** Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Patricia GOUDARD